



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts

Question écrite n° 117606

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui donner des précisions sur les modalités d'application de la convention AERAS du 6 juillet 2006, visant à permettre l'accès au crédit des personnes souffrant d'un « risque aggravé de santé », sans faire l'objet de discriminations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117606

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1177